VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

W. W. Carre Company Limited vs Interna tional Car Company.

No 92,[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath, No 2 sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur lignes par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent soixante-seize pieds, neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt quatre pieds, neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacun deux cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisses et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie, sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces, sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-trois pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit avec dites lignes est et ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springbett, date du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. F. Marks, ancien notaire, le 25me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente, passé devant Abraham Goldberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 38, folio 245.

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues:

1. Que, il sera réservé de ladite vente le droit existant de la New Orleans Terminal Company au travers de ladite propriété, cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'est réservée de ladite vente en faveur de n'importe des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par ladite droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir entourages sans portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ses droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

Les propriétés foncières et machines, attachés à cela devant être vendues en bloc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant JulesAson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Tentonia Bank and Trust Company, recevants.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

LE COTTAGE DOUBLE.

2125 et 2127 RUE QUATRIÈME,

Entre les rues Saratoga et Franklin.

Mme Elizabeth Kruebbe vs Mlle Annie Zink.

No 90,924—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 5 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 26 mai 1910 et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double désigné par les numéros municipaux 2125 et 2127 rue Quatrième, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Troisième, Saratoga et Franklin, ledit lot est désigné par le No 17 dans l'îlet No 203 et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds (plus ou moins) entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1910. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente incluant les frais de tout certificats aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Cotonio, notaire.

4 juin—4 5 12 19 26—juil 3 5

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 12 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire fait daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire susdite intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre dans l'îlet No 86 de cette ville, borné par les rues Religieuse, St-James, St-Thomas et Market, marqués M et N sur un devis d'apentage par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus et le lot M mesure trente-deux pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Religieuse sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et ledit lot N mesure trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Religieuse sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur aussi entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot M, consistent en une résidence simple à deux étages retirée du trottoir; en bois, et couverte en ardoises, contenant environ 5 chambres, etc., dans le fond il y a une bâtisse à deux étages, contenant 4 chambres. Dans la cour il y a hangar, citerne, etc. et portant le numéro municipal 1061 rue Religieuse.

Les améliorations sur le lot N, consistent en un cottage simple retiré du trottoir ayant deux étages dans le fond et contenant 5 chambres. Dans la cour, il y a citerne, hangar, chemin pour voiture, etc., et portant le numéro municipal 1053 rue Religieuse.

2° Deux certains lots de terre dans l'îlet No 101 de cette ville, borné par la rue Annonciation, l'avenue Jackson, les rues Laurel et Joséphine, désignés comme lots K et S sur un devis de C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel le lot K mesure trente deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; et ledit lot S mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits deux lots K et S sont contigus.

Les améliorations sur le lot K consistent en un cottage double retiré de la banquette, ayant galerie sur le devant et contenant de chaque côté 6 chambres hur-an, citerne, etc., et portant les numéros municipaux 2117-2119 rue Annonciation.

Les améliorations sur le lot S consistent en un cottage simple, avec chemin pour voiture, et contient 5 chambres, dans la cour il y a hangar, citerne, etc. et porte le numéro municipal 2111 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance, s'il y en a, représentée par deux billets de lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payables respectivement en un et deux ans après date, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'hypothèque, dix pour cent du prix d'achat devant être déposé le jour de l'adjudication et ne doit pas porter d'intérêt.

L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer les taxes de 1910.

Les actes de vente pardevant Eussière Rozen, notaire, aux frais des acquéreurs.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

Frank McGloin F. F. Tessier, Arthur Landry Jno P. Sullivan, avocats.

5 juin—5 12 19 26—juil 4 5 6 7

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

AVIS AUX CREANCIERS.

Guy and Sam Stone, Jr, versus John C. Stone Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 92,735—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte trimestriel présenté par N. R. Freeland, Recevoir dans cette affaire, se serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. W. Robinson, avocat.

11 juin—11 15 20

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 26 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, et d'un jugement rendu le 24 juin 1909 et signé le 30 juin 1909, par le juge susnommé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet 552, borné par les rues Foucher, Delachaise, S. Franklin et S. Liberté, mesurant 30 pieds, 8 pouces, 5 lignes de façade rue Delachaise, sur 30 pieds, 7 pouces, 1 ligne rue Foucher, 129 pieds, 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 4 et 127 pieds, 2 pouces, 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 6.

2. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1618 et 1620 rue Dryades et comprenant deux magasins à deux étages dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Dryades, Baronne, Euterpe et Terpsichore, désignés par les lettres E et F sur un plan de John F. Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 10 mars 1877, d'après lequel lesdits terrains mesurent chacun 19 pieds 2 pouces 5 1/2 lignes de face rue Dryades sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière et ouvrant sur la rue Euterpe.

Chaque magasin est loué $100 par mois jusqu'au 30 septembre 1910; un placement de valeur et certain d'augmenter de prix.

3. Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1408 et 1410, 1414 et 1416 rue Magasin et comprenant deux maisons doubles à deux étages, ayant de chaque côté 8 chambres, etc., dans le Premier District, carré borné par les rues Magasin, Constance, Robin et Terpsichore désignés par les Nos 3 4 et 5 sur un plan de P. C. Boudousquié, architecte, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains se touchent et mesurent chacun, plus ou moins, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Magasin, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

La vente sujette au bail et aux loyers que rendent les immeubles. Chaque maison doit être vendue séparément, selon le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1600 rue Carondelet, et se composant d'une maison de résidence à deux étages, ayant un corridor et environ 10 chambres, dans le Premier District, dans le carré borné par les rues Terpsichore, Euterpe, Carondelet et l'Avenue St-Charles désigné par le No 4 sur un plan de Pillé et De Pouilly, ingénieurs civils, le 11 mars 1866, selon lequel ledit terrain mesure, au pied américain, 30 pieds de face rue Carondelet, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue Terpsichore, de 133 pieds.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant G. R. Westfeldt, notaire, aux frais des acquéreurs.

Ross E. Breazeale,
W. R. Scullin.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

JOLI COTTAGE SIMPLE

No 2527 RUE PRIEUR

Deux Terrains pour Bâtir, Contigus

Entre la Promenade Franklin et la Rue Painters.

Vis-à-vis du Marché maintenant en Voie de Construction.

JEUDI, 14 JUILLET 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de John Henry Vahle.

No 96,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, 14 juillet 1910, 1 midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 8 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Prieur, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No Six, commençant 89 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant chemin pour voiture et contenant galerie sur le devant, 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Prieur.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même îlet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters, la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Les améliorations là-dessus consistant d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vahle décédé, de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1908, enregistré en le livre des transferts, 219, folio 335.

Les propriétés ci-dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer toutes les dettes et frais et charges l'adjudication sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 11 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

DE

(4)

Terrains désirables dans le Sixième District pour Bâtir.

Rue Jena, coin Liberté.

Ilet rue Franklin et Cadiz.

20 Actions du fonds capital de la Central Manufacturing Co.

JEUDI, le 23 juin 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Mme S. C. I. Dick vs Mme L. A. Atzenhoffer et Als.

No 92,498 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 17 mai 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges, qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marigny, Robertson et Claiborne, mesurant en mesure américaine, 28 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur, d'après un plan dressé par Valrin, le 30 avril 1850, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre de plan No 4.

Les améliorations consistant en un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant 6 chambres bien tapissé partout, dans la cour il y a hangar, citerne, etc., et porte le No municipal 1518 rue Mandeville.

2° Une bâtisse pour camp, situé sur le bord du Lac Pontchartrain à environ 400 pieds du Canal du Peuple.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1910 et de payer pour tous certificats requis pour ladite vente. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No 806 rue Perdido.

mai—22, 29—juin 5 12 19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

No 1518 rue Mandeville, entre Robertson et Claiborne,

JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de Alfred Conrad et épouse. No 93,296 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 17 mai 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Natchez et Poydras, et désignés comme terrains Nos un et deux, sur un plan déposé en l'étude de Stark, notaire, ledit lot No un mesurant dix-neuf pieds cinq pouces de façade rue Magazine, soixante-dix pieds neuf pouces de façade rue Natchez et soixante dix pieds de profondeur sur le côté du lot No deux, et vingt sept pieds trois pouces dans le fond, et lot No deux est contigu au lot No un et mesure dix-neuf pieds six pouces de façade rue Magazin sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus décrite est une bâtisse en briques à trois étages, désignée par le No municipal 401-03-05 rue Magazine, coin Natchez et est louée jusqu'au 30 septembre 1910, au prix de $150 par mois.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No trois cent dix (310) (ancien) nement carré No 44 du faubourg Avart), borné par les rues Perrier, Colisée (ci-devant Paquemine), Bellecastle et Dufossat, lequel morceau de terre commence à une distance de cent cinq pieds du coin des rues Perrier et Bellecastle, mesurant, au pied américain, quarante-cinq pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles et se compose de tout le terrain désigné par le No seize, et de la moitié du terrain qui y touche désigné par le No dix-sept, sur un plan de William Foisbey, voyer déposé comme plan neuf en l'étude de C. Courtes Ledreyere ancien notaire de cette ville et annexé sur un devis en date du vingt-un mars 1898, fait par Edgar Pillé, député voyer et annexé à un acte de vente pardevant J. M. Queyrouze, notaire, le 13 novembre 1904. Les dits terrains ayant chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds dix pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles d'après les dits plan et devis.

Cette propriété comprend une moderne maison de résidence simple à deux étages, contenant salle de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie devant, 4 chambres à coucher chambre à bain, placards, corridor à l'arrière, ouvert et tout le confort moderne et est désignée par le No Municipal 5222 rue Perrier.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à un an et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept (7 0/0) pour cent par an de leur date jusqu'à paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, l'acquéreur faisant assurer les bâtisses et améliorations pour le montant du crédit et transférera la dite police au détenteur des billets hypothécaires; l'acte de vente contenant la clause de non-aliénation et vente sans évaluation et cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets hypothécaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et lien du vendeur et d'hypothèque; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1910 et fera un dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit aux loyers qu'à partir de la date de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le dépôt ne portant pas d'intérêt.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

27 mai—27 29—juin 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Veuve George Faehnle et als vs les Mineurs Pfaeffiin.

No 91,892, Cour Civile de District, Division "C".

VENTE EN PARTAGE

Excellent Cottage Simple avec Magnifiques Terrains.

1804 rue Octavia, coin de la rue Danoel (vis-à-vis du Parc Danoel).

Joli Cottage Simple, 5515 rue Danoel.

Excellent Site pour Bâtir, rue Saratoga, entre les rues Octavia et Joseph, mesurant 30x154.

A l'Encan, JEUDI, le 23 Juin, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 23 juin 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 19 mai 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots ou portions de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 489, borné par les rues Octavia, Danoel (autrefois Rempart), Joseph et Saratoga, d'après un devis de Edgar Pillé, voyer daté du 4 mars 1910, et mesurant comme suit, à savoir—

1° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, formant le coin des rues Octavia et Danoel, et mesurant 120 pieds de face à la rue Octavia sur 90 pieds de profondeur et façade à la rue Danoel. Cette propriété est un cottage simple contenant vestibule de réception, 7 chambres, grande galerie, soubassement avec 4 chambres, toutes planchéiées, dans la cour il y a hangar, etc.

2. Un certain lot ou portion de terre de cela, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, mesurant 30 pieds de face à la rue Danoel sur 120 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles d'après les dits plan et devis.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à un étage, couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, petit cabinet, office, cuisine, chambre à bain et galeries.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs des dits billets l'acquéreur devant payer sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1910, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication, et ne doit pas recevoir les loyers de ladite propriété qu'après la passage de l'acte d'achat; l'acte de vente devant être passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS, Encanteurs, 235 rue Baronne.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN

E. S. Cobb.

LAITERIE "FAIRVIEW."

La Propriété de Wm BEVERUNG, 4201 rue Prieur, MARDI, 21 JUIN 1910, à 11 HEURES A. M.

La propriété suivante: 40 vaches, 7 veaux, 2 taureaux, 2 bons chevaux, 1 wagon à lait, 1 wagon à fourrage, 1 auge à fourrage et à eau, 2 jeux de harnais, 1 jeu de bidons à lait, et tout ce qui appartenant à une laiterie de première classe, aussi 30 volailles.

Conditions de la vente — Toutes sommes au-dessous de $100, comptant; au-dessus de $100 en un crédit de 90 jours, avec bonne sécurité approuvée. L'acquéreur le plus fort montant aura la clientèle.

Prenez les chars de la "Royal Blue" pour la vente.

E. S. COBB, Encanteur,

Bureau Ecurie de vente Kilduff & Beall, 327 rue Dryades.

19 juin—1 f

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Interdiction de P. F. Auguste Cabiro.

No 76,203—Cour Civile de District—Division A.

Propriété de Choix du Troisième District

No 1329 RUE KERLEREC,

Entre Marais et Villeré.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr, Encanteur—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 15 juin 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Marais, Villeré et Columbus, désigné par la lettre D, sur un devis dressé par Edgar Pillé, voyer, sous la date du 25 février 1887 et annexé pour référence à un certain procès verbal d'une réunion de famille à cause des mineurs Sere, tenue pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, le 2m jour de mai 1887, lequel lot de terre mesure trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Kerlerec sur cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Marais, le séparant du lot C, et cent soixante pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot E, et trente pieds deux pouces et six lignes en largeur dans le fond, le tout conformément audit devis.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à un étage, couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, petit cabinet, office, cuisine, chambre à bain et galeries.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, la portion du crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets hypothécaires; l'acte de vente contenant la clause de non-aliénation et vente sans évaluation et cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets hypothécaires et toutes les clauses usuelles contenues dans l'acte de vente et lien du vendeur et d'hypothèque; l'acquéreur assumant en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1910 et fera un dépôt entre les mains des encanteurs au moment de la vente de dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat et n'aura droit aux loyers qu'à partir de la date de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le dépôt ne portant pas d'intérêt.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 92,356—Succession de Lavinia Graham.

Vente en Partage d'un Site Splendidement Situé

POUR BATIR, AVENUE NASHVILLE,

L'îlet des rues Perrier, Colisée et Arabella.

MARDI, 19 JUILLET.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Lavinia Graham, dossier No 92,356, ledit ordre rendu en cour ouverte le 9 juin 1910 et lu et signé en cour ouverte le 15 juin 1910, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 19 juillet 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 4 dans l'îlet borné par l'avenue Nashville, les rues Perrier, Plaquemines et Arabella lequel lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les frais de l'acte de vente incluant les frais de certificats pardevant Louis A. Martinez notaire un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Wm B. Ker avocat
Wm C. McLeod curateur ad hoc.

18 juin—18 19 26—juil 3 10 17 19

VENTES A L'ENCAN

Freed & Co.

Successeur de Jules A. Gueringer.

No 93,531—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

COTTAGE SIMPLE

No 2039 rue St-Philippe,

Entre les rues Johnson et N. Prieur.

A L'ENCAN, MERCREDI, 20 JUILLET 1910 A MIDI.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, encanteur, à notre Bureau, 838 rue Gravier.

Le cottage contenant 7 chambres, chambre à bain et vestibule.

EN VERTU de et ct conformément à un ordre signé le 13 juin 1910 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de ter